

Mémorial

du



Memorial

des

Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtum Luxemburg.

Mercredi, 12 janvier 1916.

N° 3.

Mittwoch, 12. Januar 1916.

Arrêté du 7 janvier 1916, concernant la liste des étalons admis à la monte pour 1916.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AGRICULTURE.

Vu le règlement du 6 novembre 1909, modifiant le titre I^{er} de la race chevaline du règlement du 11 décembre 1861, en l'amélioration de la race des chevaux, bêtes à cornes et porcs;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1915, relatif à l'examen des étalons destinés à la monte pendant l'année 1916;

Vu le registre d'inscription des étalons examinés et admis pour la monte pendant l'année 1916 par la commission instituée par ce dernier arrêté;

Arrête

Article unique. La tableau contenant le nom des propriétaires des étalons admis pour la saillie des pures et croisées pendant 1916, ainsi que les renseignements portés au registre tenu par la commission chargée de les examiner, sera inséré au *Mémorial* à la suite du présent arrêté, il sera en outre publié et affiché dans toutes les communes du Grand-Duché et un exemplaire en sera transmis aux vétérinaires du Gouvernement et à chaque station de gendarmerie.

Luxembourg, le 7 janvier 1916.

Le Directeur général des travaux publics et de l'agriculture,
G. SOLLON.

Beschluß vom 7. Januar 1916, betreffend die Liste der für 1916 angeführten Hengste.

Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten und des Ackerbaues;

Nach Ansicht des Reglementes vom 6. November 1909, betreffend Abänderung des Titels I über die Pferderasse des Reglementes vom 11. Dezember 1861, über die Züchtung der Rasse, Hornvieh- und Schweinerasse;

Nach Ansicht des Reichthums vom 9. Dezember 1915, betreffend die Unterbindung der während 1916 zur Weidhaltung bestimmten Hengste;

Nach Ansicht des Reglements der Hengste, welche durch die auf Grund letzterwähnten Reichthums eingesetzte Kommission unterbunden und zur Weidhaltung während 1916 angeführt werden sind,

Weithält:

Einziger Artikel. Die Tabelle der Namen der Eigentümer der für 1916 zur Weidhaltung freigegebenen Hengste nebst den in dem von der Störungskommission geführte Register eingeschriebenen Angaben soll, gegenwärtigem Reichthum folgend, im „Memorial“ eingebracht und in allen Gemeinden des Landes veröffentlicht und angehängt werden. Ein Exemplar davon wird jedem Staatsrath und jeder Gendarmeriestation zugehellt.

Luxemburg, den 7. Januar 1916.

Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten und des Ackerbaues,
W. SOLLON.

100 c
400 af

Relevé des étalons admis à la monte pendant l'année 1916 et marqués au chiffre 2.

Liste der für 1916 angetörten und mit der Ziffer 2 bezeichneten Zuchtstengste.

Le prix minimum de saillie pour chaque étalon admis est de 12,50 fr. -- Der Mindestbeichalpreis ist für alle Stengste auf 12,50 Fr. festgesetzt.

No d'ordre. Stb. Nr.	Propriétaire de l'étalon. Eigentümer.	Taille-Größe Mètres	Age-Alter Ans.	Signalement de l'étalon. Signalement des Stengstes.	Désignation des localités où l'étalon peut être employé à la saillie. Bezeichnung der Ortschaften in welchen der Stengst zur Beichaltung dienen kann.
1	Sinner N., cultivateur à Rollingen(Mersch).	1 60	11	Belge, gris rouan, liste, traces de balzanes aux deux posté- rieurs. Belgisch, Rottschimmel, schmale Blässe, hinten beide Kronen weiß.	Commune de Mersch, tous les quinze jours, le ven- dredi à Bo-vange. Gemeinde Mersch, alle 14 Tage Freitags in Bo- vingen.
2	Le même.	1 80	6	Indigène, bai cerise, pelote en tête. Inländisch, firschebraun, Blüm- chen.	Commune de Mersch, tous les quinze jours, le ven- dredi à Bo-vange. Gemeinde Mersch, alle 14 Tage Freitags in Bo- vingen.
3	Sinner J.-P., cultiva- teur à Leudelange.	1 70	6	Belge, alezan, liste en tête. Belgisch, Fuchs, Blässe.	Commune de Leudelange. Gemeinde Leudelingen.
4	Becker Jos., cultivateur à Berg (Betzdorf).	1 62	7	Belge, alezan foncé, liste. Belgisch, Dunkelfuchs, Blässe.	Commune de Betzdorf. Gemeinde Betzdorf.
5	Peschong Nic., fermier à Hühnerhof.	1 70	12	Belge, bai marron, étoile, la- dre entre les naseaux. Belgisch, kastanienbraun, Stern, Schnippe.	Commune de Mersch. Gemeinde Mersch.
6	Gaasch Henri, agricul- teur à Hivange.	1 70	7	Belge, bai cerise, large liste prolongée, deux balzanes postérieures. Belgisch, firschebraun, ver- längerte Blässe, hinten dop- pelseitig gefesselt.	Commune de Garnich. Gemeinde Garnich.
7	Collart Aug., agricul- teur à Bettembourg.	1 75	10	Belge, alezan, large liste pro- longée, ladre entre les na- seaux. Belgisch, Fuchs, breite durch- laufende Blässe, Schnippe.	Commune de Bettembourg. Gemeinde Bettemburg.
8	Hoffmann Jean, pro- priétaire à Olingen.	1 67	9	Belge, alezan foncé, légère- ment rubican, large liste prolongée, grand ladre entre les naseaux. Belgisch, Dunkelfuchs, etwas stichelhaarig, breite, ver- längerte Blässe, große Schnippe.	Commune de Betzdorf, toutes les quatre semaines les mercredis et jeudis à Lellig et Manternach. Gemeinde Betzdorf, alle vier Wochen Mittwochs u. Donnerstags in Lellig u. Manternach.

9	Hoffmann Jean, propriétaire à Ollingen.	1 75 6	Belge, bai marron, trois balzanes. Pelqisch, kastanienbraun, an drei Ähren gefesselt.	Commune de Hotzendorf. Gemeinde Bredorf.
10	Hemmer J. P., cultivateur à Bascharage.	1 75 7	Belge, bai, petite étoile, balzane aux postérieures. Pelqisch, braun, kleiner Stern, hinten beiderseits gefesselt.	Commune de Bascharage. Gemeinde Niederkerfchen.
11	Schmit J.-B., cultivateur à Beldwiller.	1 70 3	Indigène, aubère clair, étoile, balzane chausée au postérieur gauche. Inländisch, Hellrottdammel, Stern, hinten links halb gefesselt.	Commune de Rodembourg. Gemeinde Rodenburg.
12	Georges J. P., cultivateur à Huncherange.	1 70 3	Indigène, alezan, large liste prolongée, ladre à la lyre inférieure, balzanes chausées aux deux postérieurs. Inländisch, Fuchs, breite verlängerte Plasse, Schnüppe an der Unterlippe, hinten beiderseits halb gefesselt.	Commune de Bettembourg. Gemeinde Bettensburg.
13	Schmitz N., cultivateur à Kehlen.	1 78 6½	Belge, noir, zain. Pelqisch, Klappe, ohne Abweichen.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
14	Kinsbruck Jean, cultivateur à Oberdonschen.	1 75 1	Indigène, gris rouan, étoile. Inländisch, rotgrau, Stern.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
15	Berk Frédéric, fermier à Plestrange.	1 80 8½	Belge, aubère, étoile, balzane au postérieur gauche. Pelqisch, Hotschimmel, Stern, hinten links gefesselt.	Commune de Contern. Gemeinde Contern.
16	Weis Pierre, cultivateur à Boudler.	1 72 7	Belge, alezan, liste prolongée, trois balzanes, dont une antérieure droite. Pelqisch, Fuchs, verlängerte Plasse, hinten doppelt und vorne rechts gefesselt.	Commune de River. Gemeinde River.
17	Wester Jean, cultivateur à Frisange.	1 80 4½	Indigène, noir, étoile. Inländisch, Klappe, Stern.	Commune de Frisange, tous les lundis à Mondorf.
18	Le même.	1 70 4½	Belge, bai, zain. Pelqisch, braun, ohne Abweichen.	Gemeinde Trütschen, jeden Montag in Mondorf.
19	Hemes Jean, cultivateur à Neumaxmühle (Mamer).	1 65 7	Belge, aubère clair, liste, balzane aux postérieures. Pelqisch, Hellrottdammel, Plasse, hinten gefesselt.	Commune de Mamer. Gemeinde Mamer.
20	Wirtgen Nic., cultivateur à Olm.	1 65 6	Indigène, rouan, zain. Inländisch, rotgrau, ohne Abweichen.	Commune de Kehlen. Gemeinde Kehlen.

21	Kies Antoine, agriculteur à Angelsberg.	1 70	5	Indigène, pelote en tête, deux balzanes postérieures. Inländisch, Blümchen, hinten beiderseitig gefesselt.	Commune de Fischbach. (Gemeinde Fischbach).
22	Munhoven Jean, agriculteur à Dudelange.	1 70	13	Belge, aubère, liste prolongée, grande balzane au postérieur droit. Belgisch, Rotzschimmel, verlängerte Blässe, hinten rechts stark gefesselt.	Commune de Dudelange. (Gemeinde Dudelingen).
23	Hansen Jean, agriculteur à Hivange.	1 70	8	Belge, bai, liste prolongée jusqu'aux naseaux, trace de balzane au postérieur droit. Belgisch, braun, verlängerte Blässe, hinten rechts Strone weiß.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
24	Le même.	1 65	4	Belge, alezan, étoile irrégulière prolongée, buvant dans son blanc de la lèvre supérieure, ladre à la lèvre inférieure. Belgisch, Fuchs, unregelmäßiger, verlängerter Stern, Oberlippe weiß, Schnippe auf der Unterlippe.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
25	Le même.	1 67	2½	Belge, bai cerise, étoile en tête. Belgisch, kirschbraun, Stern.	Commune de Garnich. (Gemeinde Garnich).
26	Klein Nic., cultivateur à Clemency.	1 70	4	Belge, alezan, liste prolongée, ladre inférieur. Belgisch, Fuchs, verlängerte Blässe, Schnippe auf der Unterlippe.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
27	Wairy Vict., agriculteur à Merl.	1 70	7	Belge, bai cerise, liste prolongée, balzane au postérieur gauche. Belgisch, braun, verlängerte Blässe, hinten links gefesselt.	Commune de Hollerich. (Gemeinde Hollerich).
28	Hilger Michel, cultivateur à Alzingen.	1 70	5	Belge, bai, étoile. Belgisch, braun, Stern.	Commune de Hepprange. (Gemeinde Heppringen).
29	Klensch J.-P., cultivateur à Gadderscheu-erhof.	1 62	3	Indigène, bai marron, étoile. Inländisch, kastanienbraun, Stern.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
30	Meyrer Nic., cultivateur à Welfrange.	1 60	3	Indigène, aubère clair, pelote en tête. Inländisch, Hellrotzschimmel, Blümchen.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.

31	<i>Kinnen-Meyers, cultivateur à Weidig.</i>	1 65 5	Belge, aubère, pelote en tête, balzane au postérieur gauche. Belgisch, Rotdimmel, Mündchen, links gefesselt.	Commune de Biver. Gemeinde Biver.
32	<i>Rosseler J.-P., la veuve, fermière à Bettange-s.-Mous.</i>	1 70 24	Belge, alézan, pelote en tête, ladre entre les naseaux. Belgisch, Juchs, Mündchen, Schnippe.	Commune de Dippach. Gemeinde Dippach.
33	<i>Rosseler Pierre, agriculteur à Reckange-s.-Mous.</i>	1 65 6	Belge, bai, quelques poils blancs en tête. Belgisch, braun, weisse Quere an der Stirne.	Commune de Reckange, tous les quinze jours, le mardi à Helyvaux resp. Schifflange. Gemeinde Medingen, alle 14 Tage Dienstags in Hely resp. Schifflingen.
34	<i>Steffen J.-P., cultivateur à Rodgen.</i>	1 65 6	Indigène, bai foncé, pelote en tête. Jülandisch, dunkelbraun, Mündchen.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
35	<i>Jans N., cultivateur à Holzem.</i>	1 70 34	Indigène, bai, liste prolongée, petite ladre inférieure, trace de balzane au postérieur gauche, balzane incomplète au postérieur droit. Jülandisch, braun, verlängerte Masse, kleine Schnippe auf der Unterlippe, hinten links Pollen weiss, hinten rechts mattere Fläche des Kessels weiss.	Commune de Mamor. Gemeinde Mammer.
36	<i>Folschette Jean, cultivateur à Lendelange.</i>	1 75 24	Belge, bai foncé, petit en tête, petite balzane postérieure gauche. Belgisch, dunkelbraun, Mündchen, hinten links schwarz gefesselt.	Commune de Lendelange. Gemeinde Vendelingen.
37	<i>Reiter Christ., cultivateur à Abweiler.</i>	1 70 34	Belge, alézan, large liste prolongée jusqu'entre naseaux, tâche de ladre entre naseaux, luvant dans son blanc de la lèvre inférieure, deux petites balzanes postérieures, ligne blanche face interne du canon postérieur gauche, crinière blanche. Belgisch, Juchs, breite verlängerte Masse, Schnippe.	Commune de Bettembourg. Gemeinde Pettemburg.

				chen zwischen den Mästern, Milchmaul, hinten zweimal gefesselt, Strich an der Innenfläche der hinteren Nöhre, Mähne weiß.	
38	Sinner Jean, cultivateur à Leudelange-gare.	1 68	2½	Belge, rouan vineux, étoile en tête, petite ladre entre naseaux, trace de balzane antérieure gauche, deux petites balzanes postérieures gauches. Belgisch, dunkelrotgrau, Stern, kleine Schnippe, vorne links Krone weiß, hinten links leicht gefesselt.	Commune de Leudelange. Gemeinde Leudelingen.
39	Bestgen Émile, cultivateur à Altlinster.	1 75	3½	Belge, alezan doré, étoile en tête, quelques poils blancs à la croupe droite. Belgisch, Goldfuchs, Stern, einige weiße Haare auf der rechten Kruppe.	Commune de Junglinster. Gemeinde Junglinster.
40	Streveler Michel, cultivateur à Allerborn.	1 70	2½	Belge, alezan, étoile prolongée en tête, ladre entre naseaux, balzane postérieure gauche, crinière blanche. Belgisch, Fuchs, verlängerter Stern, Schnippe, hinten links gefesselt, Mähne weiß.	Commune d'Oberwampach, tous les quinze jours, le mardi, à Rollingen, le mercredi à Sonlez. Gemeinde Oberwampach, alle 14 Tage Dienstags in Rollingen, alle 14 Tage Mittwochs in Soller.
41	Hosinger Michel, cultivateur à Hoffelt.	1 75	3½	Belge, alezan doré, belle-face, ladre entre naseaux, buvant dans son blanc de la lèvre inférieure, grande balzane postérieure droite et balzane postérieure gauche haut chaussée. Belgisch, Goldfuchs, Laterne, Schnippe, Milchmaul, hinten rechts gefesselt, hinten links halb gestieft.	Commune de Hachiville, tous les quinze jours, le mercredi, à Marnach. Gemeinde Hellingen, alle 14 Tage Mittwochs in Marnach.
42	Wilmes Nicolas, agriculteur à Lieler.	1 60	8	Belge, bai marron, zain. Belgisch, kastanienbraun, ohne Abzeichen.	Commune de Heinerscheid, tous les quinze jours, le mardi, à Hosingen. Gemeinde Heinerscheid, alle 14 Tage Dienstags in Hosingen.

43	Ries Guillaume, agriculteur à Schweich.	1	70	9	Belge, alezan, liste prolongée, ladre, balzane au postérieur gauche et à l'antérieur droit. Belgisch, Fuchs, verlängerte Blasse, Schnippe, hinten links und vorne rechts gefesselt.	Commune de Beckerich, tous les quinze jours, le lundi, à Greisch et Tuntange. Gemeinde Beckerich, alle 14 Tage Montags in Greisch und Tüntingen.
44	Koch Jean, agriculteur à Christnach.	1	70	11	Belge, bai, quelques poils en tête. Belgisch, braun, einzelne weiße Haare an der Stirne.	Commune de Waldbillig. Gemeinde Waldbillig.
45	Majerus Hubert, cultivateur à Derenbach.	1	67	10	Indigène, bai cerise, pelote en tête. Inländisch, rotbraun, Blümchen.	Commune d'Oberwampach tous les quinze jours, le vendredi, à Nothum, le samedi, à Boulaide. Gemeinde Oberwampach, alle 14 Tage Freitags in Nothum, alle 14 Tage Samstags in Boulaide.
46	Schintgen Henri, cultivateur à Feulen.	1	82	7	Belge, bai cerise, petite balzane postérieure gauche. Belgisch, firschbraun, hinten links leicht gefesselt.	Commune de Feulen, tous les quinze jours, le jeudi, à Michelbouch. Gemeinde Feulen, alle 14 Tage Donnerstag in Michelbouch.
47	François Dieudonné, cultivateur à Hostert.	1	72	8	Belge, bai cerise, étoile, deux grandes balzanes postérieures, balzane antérieure droite, trace de balzane antérieure gauche. Belgisch, firschbraun, Stern, hinten zweimal stark gefesselt, vorne rechts gefesselt, vorne links Krone weiß.	Commune de Folschette. Gemeinde Folscheid.
48	Schmit J.-P., cultivateur à Calmus.	1	70	4	Indigène, aubère, pelote en tête. Inländisch, Rotfchimmel, Blümchen.	Commune de Sacul. Gemeinde Säul.
49	Schintgen Henri, agriculteur à Feulen.	1	78	10	Indigène, alezan rubican, belle-face, quatre balzanes. Inländisch, Stichelstuch, Laterne, an allen Wieren gefesselt.	Commune de Feulen, tous les quinze jours, le mercredi, à Föhren resp. Bourscheid, le jeudi, à Bastendorf, Landscheid et Brandebourg, le vendredi, à Hoescheid.

50	Koch Jean, cultivateur à Christnach.	1	70	6	Belge, bai cerise, pelote en tête. Belgisch, frischbraun, Blümchen.	Gemeinde Feulen, alle 14 Tage Mittwochs in Fouchren bezu. Bourscheid, alle 14 Tage Donnerstag in Bastendorf, Landscheid u. Brandenburg, alle 14 Tage Freitags in Hofcheid. Commune de Waldbillig, tous les quinze jours, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à Osweiler et Mompach. Gemeinde Waldbillig, alle 14 Tage Dienstags, Mittwochs, Donnerstags, Freitags u. Samstags in Osweiler und Mompach.
51	Ries Guill., cultivateur à Schweich.	1	69	4	Belge, noir, étoile irrégulière. Belgisch, Lichttrappen, unregelmäßiger Stern.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
52	Le même.	1	65	5	Belge, alezan foncé, ladre à la lèvre supérieure, étoile, balzane, haut chaussée au postérieur droit. Belgisch, Dunkelfuchs, Schnippe, Stern, hinten rechts halb gestieft.	Commune de Beckerich. Gemeinde Beckerich.
53	Majerus Ed., agriculteur à Reichlange.	1	74	7	Belge, alezan, liste, ladre entre les naseaux. Belgisch, Fuchs, Blässe, Schnippe.	Commune de Redange. Gemeinde Redingen.
54	Gratia J.-P., agriculteur à Perlé.	1	70	6	Belge, bai, étoile, balzane au postérieur gauche, trace de balzane au postérieur droit. Belgisch, braun, Stern, hinten links gefesselt, hinten rechts Krone weiß.	Commune de Perlé. Gemeinde Perl.
55	Schleich Émile, agriculteur à Feulen.	1	65	5	Belge, bai foncé, pelote en tête. Belgisch, dunkelbraun, Blümchen.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
56	Hosinger Michel, agriculteur à Hoffelt.	1	75	5½	Belge, bai cerise, pelote en tête. Belgisch, frischbraun, Blümchen.	Commune d'Asselborn, tous les quinze jours, le mercredi à Hautbellain, le jeudi à Wilwerdange. Gemeinde Asselborn, alle

					14 Tage Mittwochs in Oberbeßlingen, alle 14 Tage Donnerstags in Wilmerdingen. Commune de Beckerich. Gemeinde Beckerich.
57	Zimmer J.-P., cultivateur à Hovelange.	1	72	6	Belge, bai, quelques poils en tête. Belgisch, braun, weiße Haare an der Stirne.
58	Mathey Alph., agriculteur à Stegen.	1	73	4	Belge, bai foncé, pelote en tête, ladre supérieur. Belgisch, dunkelbraun, Blünnchen, Schnippe auf der Oberlippe.
59	Kinnen Jean, agriculteur à Rippig.	1	69	6	Belge, bai, quelques poils en tête. Belgisch, braun, weiße Haare an der Stirne.
60	Weyland Léop., agriculteur à Feulen.	1	75	6	Belge, alezan, liste prolongée, trois balzanes, dont une antérieure gauche. Belgisch, Fuchs, verlängerte Blässe, hinten doppelt, vorne links gefesselt.
61	Schantgen Henri, cultivateur à Feulen.	1	70	3	Indigène, alezan, liste, petite ladre, balzane antérieure gauche. Inländisch, Fuchs, Blässe, kleine Schnippe, vorne links gefesselt.
62	Schleich Émile, cultivateur à Feulen.	1	68	3	Indigène, bai clair, étoile en tête. Inländisch, hellbraun, Stern.
63	Godelet Hubert, cultivateur à Ell.	1	65	3½	Indigène, gris pommelé étoile. Inländisch, Apfelschimmel, Stern.
64	Majerus Théod., cultivateur à Selseheid.	1	70	3	Indigène, alezan, étoile en tête. Inländisch, Fuchs, Stern.
					Commune d'Eschweiler, tous les quinze jours, le jeudi, à Munshausen, le vendredi, à Merscheid et Consthum. Gemeinde Eschweiler, alle 14 Tage Donnerstags in Munshausen, alle 14 Tage Freitags in Merscheid und Consthum.

65	Hennequin Viet., agriculteur à Bricherhof.	1 65	3	Indigène, alezan, liste irrégulière, petite ladre dans le naseau droit. Inländisch, Fuchs, unregelmäßige Blässe, Schnippchen an der rechten Nüster.	Commune d'Ermsdorf. Gemeinde Ermsdorf.
66	Le même.	1 70	3	Indigène, bai cerise, large liste prolongée jusqu'entre naseaux, balzane chaussée au postérieur droit. Inländisch, firschbraun, breite verlängerte Blässe, hinten rechts halb gestieft.	Commune d'Ermsdorf. Gemeinde Ermsdorf.

Circulaire concernant le paiement des traitements des employés communaux.

Dans les derniers temps, l'autorité supérieure a été saisie itérativement de réclamations émanant d'employés communaux qui se plaignent amèrement du retard que certaines communes ne cessent d'apporter à la liquidation de leurs traitements mensuels. Les doléances des réclamants sont justifiées d'autant plus qu'en l'espèce il s'agit de personnes que l'irrégularité signalée doit exposer nécessairement à des privations, puisque, dans la plupart des cas, les émoluments qui leur sont alloués sur la caisse communale constituent la seule ressource dont ils disposent pour l'entretien de leur ménage.

J'invite en conséquence les administrations communales que la chose concerne, à donner les instructions nécessaires pour qu'à l'avenir les traitements dont s'agit soient payés régulièrement aux intéressés. A ces fins, les mandats à émettre au profit de chaque titulaire sont à établir en temps utile. Comme en règle générale ces mandats font l'objet d'états collectifs dressés d'avance pour toute l'année budgétaire et remis aux receveurs communaux dès le commencement de l'exercice, ceux-ci s'attacheront à faire en sorte que tous les employés communaux sans distinction soient mis en situation

Mundschreiben betreffend die Auszahlung der Gehälter der Gemeindebeamten.

In letzter Zeit sind der Oberbehörde wiederholt Beschwerden von Gemeindebeamten zugegangen, die sich bitter darüber beklagen, daß in gewissen Gemeinden die Auszahlung ihrer Monatsgehälter immer verzögert wird. Die Klagen der Beschwerdeführer sind umso gerechtfertigter, als die beanstandete Unregelmäßigkeit sie notwendigerweise zu Entbehrungen nötigt; denn meistens bilden die Gehälter die sie von der Gemeindefasse beziehen, die einzige Hilfsquelle für den Unterhalt ihrer Haushaltungen.

Ich ersuche daher die betreffenden Gemeindeverwaltungen die entsprechenden Anweisungen zu geben, damit künftighin die Gehälter ihrer Beamten regelmäßig ausbezahlt werden. Zu diesem Zwecke sind die zu Gunsten eines jeden Titulars auszustellenden Zahlungsanweisungen zu gehöriger Zeit anzufertigen. Da diese Zahlungsanweisungen in der Regel Kollektiv-Etats bilden, die zum Voraus für das ganze Budgetjahr aufgestellt und gleich bei Beginn des Jahres den Gemeindeeinnehmern übergeben werden, haben letztere Sorge zu tragen, daß alle Gemeindebeamten ohne Ausnahme in der Lage

de toucher leurs mensualités le jour même de l'échéance de ces dernières.

Luxembourg, le 7 janvier 1916.

*Le Directeur général de la justice
et de l'intérieur,*
J.-B. SAX.

sind, ihre Monatsbezüge am Tage ihrer Fälligkeit selbst in Empfang zu nehmen.

Luxemburg, den 7. Januar 1916:

Der General-Direktor der Justiz
und des Innern,
J. B. Sax.

Arrêté du 31 décembre 1915, concernant la répartition des subsides dans l'intérêt de l'hygiène publique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA JUSTICE
ET DE L'INTÉRIEUR;

Vu l'art. 152 du budget des dépenses pour l'exercice 1915;

Arrête:

Art. 1^{er}. Les subsides indiqués au relevé qui suit, se montant à 99.150 fr., sont accordés pour l'année 1915 aux communes du pays dans l'intérêt de travaux concernant l'hygiène publique.

Ces subsides seront liquidés au profit des collèges échevinaux des communes intéressées.

Art. 2. Les mandats des subsides ne seront délivrés que sur la demande de l'administration communale, appuyée d'une attestation de l'homme de l'art ayant dirigé les travaux, constatant l'entière exécution des travaux subsidés.

Art. 3. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 31 décembre 1915.

*Le Directeur général de la justice
et de l'intérieur,*
J.-B. SAX.

Beschluß vom 31. Dezember 1915, betreffend die Verteilung von Subsidien für Arbeiten im Interesse der öffentlichen Hygiene.

Der General-Direktor der
Justiz und des Innern;

Nach Einsicht des Art. 152 des Ausgabenbudgets für 1915;

Beschließt:

Art. 1. Die im angefügten Verzeichnisse vermerkten Subsidien, im Gesamtbetrage von 99.150 Fr., werden für das Jahr 1915 den Gemeinden des Landes für Arbeiten im Interesse der öffentlichen Hygiene bewilligt.

Diese Subsidien werden zugunsten der Schöffenkollegien der betreffenden Gemeinden liquidiert.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen werden nur auf das Gesuch der Gemeindeverwaltung, sowie auf eine von dem mit der Leitung der Arbeiten beauftragten Fachmann ausgestellte Bescheinigung hin, daß die subsidierten Arbeiten vollendet sind, ausgehändigt.

Art. 3. Gegenwärtiger Beschluß soll ins „*Mémorial*“ eingezeichnet werden.

Luxemburg, den 31. Dezember 1915.

Der General-Direktor der Justiz
und des Innern,
J. B. Sax.

140 21A
Commune

N ^o d'ordre.	Noms des communes.	Noms des sections.	Affectation des subsides.	Montant des subsides.
<i>District de Luxembourg.</i>				
1	Luxembourg.	Luxembourg.	Entretien des sources à Kopstal.	200
			Construction d'un chemin d'accès et d'un hangar à proximité de l'usine de Kopstal.	500
			Entretien et renouvellement partiel des machines à Kopstal.	250
			Agrandissement du cimetière de Notre-Dame.	1000
			Agrandissement du cimetière de Fetschenhof.	500
			Agrandissement du cimetière de Bons-Malades.	250
2	Clemency.	Clemency.	Construction du raccordement à la conduite d'eau in- tercommunale.	1000
3		Pingig.	id.	500
4	Garnich.	Garnich.	id.	700
5	Holscheid.	Eischen.	Construction d'une conduite d'eau.	1000
6		Holscheid.	Établissement de revers payés.	125
7	Kehlen.	Kehlen.	Construction d'une conduite d'eau.	1000
8		Keispelt-Meispelt.	id.	500
9	Kerich.	Goeblange.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale.	500
10		Gœtzingen.	id.	750
11	Mamer.	Holzem.	id.	500
12		Mamer.	id.	500
13		id.	Construction de nouvelles latrines d'école.	150
14	Septfontaines.	Greisch.	Établissement de revers payés.	50
15		Septfontaines.	id.	75
16	Steinfert.	Kleinbettingen.	id.	50
17		Hagen.	Construction d'une conduite d'adduction pour le la- voir public.	150
18		Steinfert.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale.	500
19	Bettenbourg.	Bettenbourg.	id.	500
20		id.	Établissement d'un cimetière.	500
21	Differdange.	Differdange.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale.	500
22		id.	Construction de vespasiennes.	200
23		Niedercorn.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale.	500
24		Obercorn.	id.	500
25		Niedercorn.	Établissement d'un nouveau cimetière.	500
26	Dudelange.	Dudelange.	Construction d'une remise pour le corbillard.	150
27		id.	Construction d'un nouveau réservoir pour la conduite d'eau.	500
28		id.	Raccordement au nouveau réservoir.	500
29		id.	Agrandissement du cimetière.	500
30		id.	Construction d'un lavoir au lieu dit « Taitenberg ».	150
31	Esch-s.-Alz.	Esch-s.-Alz.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale.	500
32		id.	Établissement d'un parc public.	500
33		id.	Travaux d'aménagement à l'abattoir.	1000
34		id.	Construction de vespasiennes au lieu dit « Auf der Grenz ».	150
35	Frisange.	Aspelt.	Construction d'une conduite d'eau.	500
36		Frisange.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale.	500
37		Hellange.	id.	500
38	Kayl.	Tétange.	Construction d'une conduite d'eau.	500
39		Kayl.	id.	500
40		<u>Tétange.</u>	Construction d'un lavoir public.	500

41	Leudelange.	Leudelange.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale...	500
42	Mondereange.	Mondereange.	id.	500
43		Pontpierre.	Construction de latrines près de l'école	125
44	Pétange.	Lamadelaune.	Mise en état du cimetière	150
45		Rudange.	Construction d'une conduite d'eau	800
46		id.	Agrandissement du cimetière	700
47	Reckange.	Limpach.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale...	400
48		Ellange.	Construction d'un abreuvoir public	200
49		Rodgen.	id.	100
50		Wickrange.	Établissement de revers pavés.	150
51	Roeser.	Berchem.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale...	500
52		Livange.	id.	350
53		Granthem.	Conversion du canal près du cimetière	150
54	Rumelange.	Rumelange.	Construction d'un abattoir	1000
55		id.	Raccordement de différentes rues à la conduite d'eau.	125
56		id.	Construction de vespasiennes près de l'école des filles.	200
57		id.	Raccordement des bâtiments communaux à la cana- lisation	100
58	Sanem.	Belvaux.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale...	1000
59		Scheuvre.	id.	500
60		id.	Construction de nouvelles latrines d'école	250
61		Echternange.	Déplacement du cimetière	250
62	Schiffange.	Schiffange.	Raccordement à la conduite d'eau intercommunale...	1000
63	Bertrange.	Bertrange.	Établissement d'un nouveau cimetière	250
64	Contern.	Contern-Mulfort-Me- dingen.	Construction d'une conduite d'eau	1000
65		Étrange.	Construction d'un lavoir public	150
66	Eich.	Eich.	Construction de latrines près de l'école de Beggen ...	300
67		id.	Construction de latrines près de l'école de Weimers- kirch.	350
68		id.	Entretien de la conduite d'eau	500
69	Hamm.	Pulvermühl.	Travaux de canalisation	150
70		id.	Établissement de revers pavés au Bisserweg	100
71	Hesperange.	Hesperange.	Établissement de revers pavés « In den Langen »	100
72		Hézig.	Établissement de revers pavés à l'intérieur du village..	200
73	Niederanven.	Erster.	Construction d'une conduite d'eau	500
74		Niederanven.	id.	500
75		Oberanven.	id.	1000
76		Senningen.	id.	500
77	Sandweiler.	Sandweiler.	Construction d'un lavoir public	75
78	Steinsel.	Steinsel.	Construction de nouvelles latrines près des écoles ...	400
79	Strassen.	Strassen.	Construction d'une conduite d'eau	500
80		id.	Agrandissement du cimetière	250
81	Wafferdange.	Hehnsange.	Établissement de revers pavés	100
82		Wafferdange.	id.	100
83	Berg.	Berg.	id.	50
84		Gohmar.	Établissement de revers pavés et de gargouilles au « Schmietlenweg »	50
85	Bissen.	Bissen.	Construction d'une conduite d'eau	1000
86	Bœvange-s.-Alt.	Bœvange-s.-Alt.	Dallage et pavage du lavoir public	75
87		id.	Établissement de revers devant les maisons à Bill ...	100
88		Broucht.	Établissement de revers pavés avec canalisation près de la maison Sauber	100
89		Buschdorf.	Établissement de revers pavés	100
90	Fischbach.	Angelsberg.	id.	50
91		Fischbach.	id.	50
92		Schoos.	id.	50
93	Heffingen.	Heffingen.	Construction d'une conduite d'eau	800

94		Reuland.	Construction d'une conduite d'eau	500
95		Steinborn.	id.	500
96		Reuland.	Établissement de revers pavés au chemin de Reuland à Heffingen	75
97		Heffingen.	Établissement de revers pavés aux lieux dits « Schenkelt » et « Wintergasse »	125
98	Larochette.	Larochette.	Mise en état du cimetière	200
99	Lintgen.	Lintgen.	Établissement de revers pavés au lieu dit « Schieren-gasse »	50
100		id.	Établissement de revers pavés près de la route de l'État vers l'église	100
101	Lorentzweiler.	Blaschette.	Établissement de revers pavés	50
102		Bofferdange.	id.	50
103		Hunsdorf.	id.	75
104		Lorentzweiler.	id.	75
105		id.	Réparation au lavoir public	75
106	Mersch.	Beringen.	Mise en état du lavoir public	100
107		id.	Établissement de revers pavés près de la chapelle	100
108		Mersch.	Renforcement de la conduite d'eau	500
109		Pettingen.	Établissement de revers pavés	50
110		Reckingen.	id.	50
111		Rollingen.	id.	50
112	Nommern.	Beisten-Cruchten.	Établissement de revers pavés près de l'église	100
113		Nommern.	Canalisation près du logement du pâtre et près de l'école	100
114			Établissement de revers pavés	50
115	Tuntingen.	Hollenfels.	Construction d'un lavoir public	150
116		Tuntingen.	Construction d'une conduite d'eau	500

District de Diekirch.

117	Asselborn.	Asselborn.	Établissement de revers pavés à l'intérieur du village	50
118		Biwisch.	Établissement de revers pavés près de la nouvelle école	50
119		id.	Construction d'une conduite d'eau	500
120		Boxhorn.	Établissement de revers pavés	50
121		Rumlange.	id.	50
122		Stockem.	Construction d'une conduite d'eau	500
123	Bœvange (Cl.)	Bœvange (Cl.)	id.	500
124		Donnange.	Établissement de revers pavés	200
125		Hamiville.	Établissement d'un nouveau cimetière	300
126		Troine.	Construction d'une conduite d'eau	500
127	Clervaux.	Clervaux.	id.	500
128		Eselborn.	id.	500
129		Reuler.	id.	500
130	Consthum.	Consthum.	Établissement de revers pavés	150
131		Holzthum.	id.	100
132	Hachiville.	Hachiville-Weiler.	Construction d'abreuvoirs à Hachiville et à Weiler	200
133		Hoffelt.	Construction d'un lavoir public	400
134	Heinerscheid.	Fischbach.	Construction d'un abreuvoir	200
135		Grindhausen.	Établissement de revers pavés	150
136		Hupperdange.	id.	100
137		Kalborn.	id.	100
138		Lieler.	id.	200
139	Hosingen.	Hosingen.	Assainissement de l'église	100
140		Untereisenbach.	Établissement de revers pavés	100
141		Wahlhausen.	id.	50
142		Bockholtz.	id.	50
143		Neidhausen.	Établissement de deux fontaines publiques	300

144	Monschaus n.	Sibenaler.	Construction d'un lavoir public	300
145	Troisvierges.	Hautbellain.	Construction de latrines près de l'école	300
146		Heldange.	Construction d'un lavoir public	100
147		Troisvierges.	Construction d'une conduite d'eau	500
148		Wilwerdange.	Construction d'un lavoir public	100
149	Weiswampach.	Weiswampach.	Construction d'un lavoir public à Kaesfurt	300
150	Pastendorf.	Brandenbourg.	Construction de latrines et de revers près de l'école ..	100
151		Landscheid.	Établissement de revers pavés près du lavoir	75
151	Bettendorf.	Bettendorf.	Établissement de revers pavés	200
152		Gilsdorf.	Construction d'une conduite d'eau	500
154		Mostruff.	id.	150
155	Bourscheid.	Bourscheid.	Établissement de revers pavés	100
156		Kehren.	id.	100
157		Lipperscheid.	id.	100
158		Michelaun.	id.	100
159		Schlindermandersch.	id.	100
160		Welscheid.	id.	100
161	Dickirch.	Dickirch.	Construction d'une conduite d'eau	1000
162		id.	Construction d'un lavoir public	300
163		id.	Construction de latrines publiques	500
164		id.	Construction de latrines près de l'école des filles	200
165		id.	Construction d'une triperie à l'abattoir	100
166		id.	Acquisition d'un tonneau d'arrosage	300
167	Ernsdorf.	Eppeldorf.	Construction d'un nouveau cimetière	200
168	Ettebruck.	Ettebruck.	Construction d'une conduite d'eau	1000
169		id.	Construction d'un abattoir public	500
170		Warlen.	Construction d'une conduite d'eau	500
171	Feulen.	Niederfeulen.	id.	500
172	Hoscheid.	Hoscheid.	Construction de latrines d'école	250
173	Medernach.	Medernach.	Construction d'une conduite d'eau	500
174		id.	id. à Purgeshof ..	400
175		Savelborn.	Réparations au lavoir public	200
175	Mertzig.	Mertzig.	Établissement d'un nouveau cimetière	250
177		id.	Construction d'une conduite d'eau	500
178	Reisdorf.	Reisdorf.	Prolongement de la conduite d'eau	150
179		Hosdorf.	Établissement de revers pavés	50
180		Bigelbach.	id.	50
181	Schieren.	Schieren.	id.	100
182		Arsdorf.	Mise en état du lavoir public	100
183	Arsdorf.	Bilsdorf.	Établissement de revers pavés	100
184	Beckerich.	Beckerich.	id.	50
185		Elvange-Hovelange.	id.	50
186		Lavelange.	id.	50
187		Oberpallen.	id.	50
188		Schweich.	Construction d'un lavoir public	400
189	Bettborn.	Bettborn.	Assainissement de l'ancien cimetière	100
190		Reimberg.	Mise en état du lavoir public	50
191	Bigonville.	Bigonville.	Établissement de revers pavés	50
192	Ell.	Ell.	id.	100
193	Folschette.	Eschette.	id.	50
194		Hostert.	id.	75
195		Rambrouch.	id.	75
195		Schwindelbrouch.	id.	100
197	Grosbous.	Grosbous.	id.	200
198		Bellen.	id.	100
199	Perlé.	Holtz.	id.	50
200		id.	Construction de nouvelles latrines d'école	300
201		Perlé.	Établissement de revers et réparations aux lavoirs ..	200

202		Wolwedange.	Établissement de revers pavés	100
203		Rombach.	id.	50
204	Redange.	Lannen.	id.	100
205		Nagern.	id.	50
206		Niederpallen.	id.	50
207		Redange.	Construction d'une conduite d'eau.....	1000
208		Ospern.	Établissements de revers pavés	50
209		Reichlange.	id.	50
210	Saeul.	Calmus.	Établissement de revers pavés.	50
211		Ehmer.	id.	50
212		Kapweiler.	id.	50
213		Saeul.	id.	100
214		Schwebach.	id.	50
215	Useldange.	Everlange.	id.	50
216		Rippweiler.	id.	50
217		Schandel.	id.	50
218		Useldange.	id.	200
219	Vichten.	Vichten.	id.	100
220		Michelbouch.	id.	100
221	Wahl.	Buschrodt.	Construction d'un chemin d'accès au cimetière	50
222		Heispelt.	Creusement d'un puits public	100
223		Kuborn.	Assainissement de la maison vicariale	100
224		Rindschleiden.	Établissement de revers pavés à Bratterf.....	100
225	Boulaide.	Boulaide.	Construction d'une conduite d'eau.....	500
226		Surré.	Construction de latrines près de l'école.....	400
227	Esch-s.-Sûre.	Esch-s.-Sûre.	Établissement d'une clôture autour des réservoirs de la conduite d'eau	100
228		id.	Établissement de revers pavés dans la rue « Wettel- dorf »	150
229		id.	Réparation à la conduite d'eau	150
230	Eschweiler.	Erpeldange.	Établissement de revers pavés	100
231		Eschweiler.	id.	150
232		Knaphoscheid.	id.	100
233		Selscheid.	id.	100
234	Gesdorf.	Dahl.	id.	100
235		Gesdorf.	Construction d'un lavoir public	200
236		Nocher.	Construction d'une fontaine publique	200
237		Bockholtz.	Construction d'un lavoir public	200
238	Harlange.	Harlange.	Construction d'un lavoir public au lieu dit « in der Delt »	100
239		Tarchamps.	Construction de latrines près du presbytère.....	100
240	Heiderscheid.	Heiderscheid.	Établissement de revers pavés	150
241		Eschdorf.	id.	150
242		in.	Construction d'un réservoir d'eau	100
243		Merscheid.	Établissement de revers pavés	100
244		Tadler.	id.	100
245	Kautenbach.	Alscheid.	id.	100
246		Kautenbach.	id.	100
247		Merkholz.	id.	100
248	Mecher.	Bavigne.	Établissement d'un nouveau cimetière	300
249		Kaundorf.	Construction d'une fontaine publique	100
250		Liefrange.	id.	100
251		Mecher.	Construction d'une conduite d'eau	500
252		Nothum.	Établissement de revers pavés	150
253	Neunhausen.	Insenborn.	id.	100
254		Neunhausen.	id.	100
255	Oberwampach.	Allerborn.	id.	50
256		Brachtenbach.	id.	50

257		Derenbach.	Établissement de revers pavés	50
258		Niederwampach.	Prolongement de la conduite d'eau vers Schinapach- station	300
259		Oberwampach.	Construction d'une conduite d'eau	750
260	Wiltz.	Wiltz.	id.	1000
261		id.	Établissement de revers pavés au « Neuenweg » et près de la « Windmühle »	200
262	Wilwerwiltz.	Wilwerwiltz.	Établissement de revers pavés	100
263		Enscherange.	id.	100
264	Winseler.	Belé.	id.	100
265		Doncols-Sonlez.	id.	150
266		Grumelscheid.	Construction de latrines d'école	100
267		Noertrange.	Établissement de revers pavés	100
268		Winseler.	Construction de latrines d'école	50
269		Pommerloch.	Construction d'une fontaine publique avec conduite d'eau	50
270	Fouhren.	Fouhren.	Établissement de revers pavés	100
271		Longsdorf.	Pavage autour du lavoir public	50
272	Palscheid.	Bivels.	Construction d'une conduite d'eau	450
273	Vindden.	Vindden.	Acquisition d'un corbillard	100

District de Grevenmacher.

274	Beaufort.	Beaufort.	Canalisation de la cour de récréation de l'école et des alentours de la Poste	100
275		id.	Canalisation près de la station du chemin de fer	150
276	Bech.	Bech.	Construction d'une conduite d'eau	200
277		Geyershof.	Établissement d'un bétier hydraulique	150
278		Alfrier-Hersberg.	Établissement de revers près de la maison Thill à Hers- berg	75
279		Geyershof.	Assainissement du lavoir	75
280		Hemstal-Zillig.	Établissement de revers près des maisons Hau-Gaspar	75
281		id.	Établissement de revers à l'intérieur du village de Hemstal	75
282		Rippig.	Établissement de revers à l'intérieur du village de Rippig	75
283	Berdorf.	Hollendorf.	Construction de deux canaux d'assainissement	50
284		Berdorf.	Réparation du réservoir de la conduite d'eau	100
285		id.	Construction d'une conduite d'eau à Hamhof	500
286	Consdorf.	Consdorf.	Construction d'une conduite d'eau	500
287		Breidweiler.	Établissement de revers près de la maison Hoffmann.	50
288		Consdorf.	Réparations aux latrines de l'école	200
289		id.	Établissement de revers pavés	75
290		Scheidgen.	Construction de nouvelles latrines d'école	100
291	Echternach.	Echternach.	Extension de la conduite d'eau	1000
292		id.	Agrandissement du cimetière	200
293	Mompach.	Born.	Construction de latrines près de l'école	100
294		Morsdorf.	Établissement d'une canalisation	125
295		Mompach.	Établissement de revers pavés	75
296		Herborn.	Construction d'une conduite d'eau	200
297		Morsdorf.	Construction d'une conduite d'eau à Boursdorf..	400
298	Rosport.	Steinheim.	Construction d'une conduite d'eau	500
299		Diekweiler.	Construction d'un dalot	100
300		Osweller.	Établissement de revers avec dalot près de la maison Atten	100
301		id.	Construction de latrines près de la nouvelle école..	100
302		Rosport.	Construction d'un bassin pour l'alimentation du lavoir	75
303	Waldbillig.	Christnach.	Assainissement de la maison d'école	100

304		Christnach.	Établissement de revers pavés près de la maison Meyers	75
305		Haller.	Construction d'un lavoir public	300
306		id.	Prolongement de la canalisation	100
307		Waldbillig.	Construction de latrines d'école	150
308		id.	Construction d'une conduite d'eau	500
309	Betzdorf.	Betzdorf.	Établissement de revers pavés	100
310		Ollingen.	Établissement de revers pavés près de l'église	50
311		Mensdorf.	Couverture du canal près du lavoir	100
312	Biwer.	Biwer.	Travaux d'assainissement autour du lavoir et de la salle de réunion	75
313		id.	Établissement de revers pavés	125
314		id.	Assainissement des latrines d'école de Wecker-gare	75
315		Boudler.	Établissement de revers pavés	75
316		Wecker.	Prolongement de la canalisation	125
317	Flaxweiler.	Beyren.	Réfection des revers pavés entre les deux ponts	50
318		Flaxweiler.	Couverture du canal ouvert le long de l'école	100
319		id.	Construction de nouvelles latrines près du presbytère	100
320		Gostingen.	Établissement de revers pavés	100
321		Niederdonven.	id.	100
322		Oberdonven.	id.	50
323		Niederdonven.	Construction d'une conduite d'eau	500
324	Grevenmacher.	Grevenmacher.	id.	1000
325		id.	Établissement de bains publics dans la Moselle	300
326		id.	Construction d'écluses pour le curage des canaux	100
327		id.	Assainissement de l'annexe de la maison dite « Schilzenhaus »	50
328	Junglinster.	Altlinster.	Établissement de revers pavés	100
329		Bourglinster.	Aménagement du lavoir de Bourglinster	100
330		id.	Construction de latrines près de l'école d'Imbringen	50
331		Godbrange.	Établissement de revers pavés	100
332		Junglinster.	Aménagement du lavoir	100
333		id.	Établissement de revers pavés	100
334		Altlinster.	Construction d'une conduite d'eau	500
335		Bourglinster.	Construction d'une conduite d'eau à Bourglinster	500
336		Junglinster.	Construction d'une conduite d'eau à Junglinster et à Graulinster	1000
337	Manternach.	Berbourg.	Construction d'une conduite d'eau	1000
338		id.	Mise en état du cimetière	100
339		id.	Établissement de revers pavés	100
340		Lellig.	Établissement de revers pavés	100
341		id.	Mise en état de l'ancien cimetière	150
342		Munschecker.	Établissement de revers pavés	75
343	Mertert.	Wasserbillig.	Construction de latrines près de la nouvelle école	200
344		Mertert.	Établissement de revers pavés	100
345		id.	Reconstruction de la conduite d'eau	1000
346		Wasserbillig.	Construction d'une conduite d'eau	500
347	Rodenbourg.	Beidweiler.	id.	750
348		id.	Mise en état du cimetière	150
349		Gonderange.	Construction d'une conduite d'eau	750
350		id.	Établissement de revers pavés	100
351	Wormeldange.	Elmen.	Construction d'un lavoir public	100
352		id.	Couverture du canal le long de la maison Hein	100
353		Machtum.	Établissement de revers pavés	100
354		Wormeldange.	id.	100
355		id.	Construction d'une conduite d'eau à Wormeldange	500
356		id.	Construction d'une conduite d'eau à Oberwormeldange	300

357	Bours.	Holling Assel.	Établissement de revers pavés	75
358	Burmerange.	Burmerange.	id.	100
359		id.	Construction d'un chemin d'accès au lavoir	50
360		Elvinge.	Établissement de revers pavés	50
361	Dalbem.	Dalbem.	Construction d'une conduite d'eau	1000
362		id.	Pavage près du Klingembourg	50
363		Wettinge.	Établissement de revers pavés	75
364		Paladori.	Établissement de revers pavés et égouts	100
365	Lenningen.	Canach.	Établissement de revers et d'égouts « In der Hardt » ..	100
366		Lenningen.	Construction de nouvelles latrines d'école	100
367		id.	Établissement de revers au lieu dit « Laschleschweg » ..	100
368		id.	Construction d'une conduite d'eau	500
369		Canach.	id.	500
370	Reimerschen.	Reimerschen.	Établissement de revers pavés	100
371		id.	Construction d'un second réservoir pour la conduite d'eau	200
372		Schengen.	Agrandissement des latrines d'école	100
373		id.	Prolongement de la conduite d'eau	150
374		Windrange.	Construction d'un second réservoir pour la conduite d'eau	100
375		id.	Aménagement du lavoir public	50
376	Bempeh.	Bempeh.	Prolongement de la conduite d'eau	250
377		id.	Construction de nouvelles latrines d'école	200
378	Stadthudim.	Greysblange.	Construction d'une conduite d'eau	500
379		Stadthudim.	Aménagement du lavoir et du chemin d'accès	100
380		id.	Construction de nouvelles latrines d'école	75
381	Waldhredimus.	Trimbange.	Construction de latrines d'école	100
382		Waldhredimus.	Agrandissement du chemin de Waldhredimus à Trimbange ..	100
383	Wellenstein.	Bech Kleinmischehen.	Établissement de revers pavés	100
384		Wellenstein.	Pavage du chemin conduisant au cimetière	125
385		Bech Kleinmischehen.	Construction d'une conduite d'eau	500
386		Schwebsingen.	id.	500
387		Wellenstein.	id.	500

Avis. — Associations syndicales.

Par arrêtés du sous-secrétaire en date de ce jour les associations syndicales pour l'établissement de chemins d'exploitation dans les vignes 1^{re} à Boursdorf, lieux dits « Auf Gichels », etc.; 2^o à Mersdorf, lieux dits « Auf der Spur », etc., ont été autorisées.

Ces arrêtés ainsi qu'un double des actes d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Mompach.

Luxembourg, le 7 janvier 1916.

Le Directeur général des travaux
publiques et de l'agriculture.
G. SOISSON.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.

Durch Beschlüsse des Unterzeichneten vom heutigen Tage sind die Syndikatsgenossenschaften für Anlage von Weinbergwegen 1. zu Boursdorf, Orte genannt „Auf Gichels“ usw.; 2. zu Mersdorf, Orte genannt „Auf der Spur“ usw., ermächtigt worden.

Diese Beschlüsse sowie ein Duplikat der Genossenschaftsakte sind auf der Regierung und dem Gemeindefretariate von Mompach hinterlegt.

Luxemburg, den 7. Januar 1916.

Der General-Direktor der öffentlichen
Arbeiten und des Ackerbaues.
W. SOISSON.

12 enr. Arrêté du 12 janvier 1916, concernant la police sanitaire du bétail.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'AGRICULTURE;

Vu la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail;

Considérant que la fièvre aphteuse a fait son apparition dans le canton de Diekirch et qu'il y a urgence de prendre les mesures nécessaires pour en enrayer la propagation;

Vu l'art. 94 n° 10 de l'arrêté grand-ducal du 26 juin 1913, et l'art. 77 a de l'arrêté ministériel du 14 juillet de la même année, concernant l'exécution de la susdite loi;

Arrête :

Art. 1er. A l'occasion de la foire de Diekirch du 18 janvier courant, il est défendu de faire passer des ruminants et des porcs par la localité de Gilsdorf et d'exposer en vente des animaux provenant de la même localité.

Art. 2. Les infractions à la disposition qui précède seront punies des peines prévues par l'arrêté grand-ducal du 26 juin 1913, pris en exécution de la loi du 29 juillet 1912.

Art. 3. Le présent arrêté sera obligatoire le lendemain de sa publication au *Mémorial*.

Luxembourg, le 12 janvier 1916.

*Le Directeur général des travaux publics
et de l'agriculture,
G. SOISSON.*

12 gnr. Arrêté du 12 janvier 1916, concernant la police sanitaire du bétail.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX
PUBLICS ET DE L'AGRICULTURE;

Revu l'arrêté du 28 décembre 1915, par lequel des zones d'interdiction et d'observation ont

Beschluß vom 12. Januar 1916, die Viehseuchenpolizei betreffend.

Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten und des Ackerbaues;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 29. Juli 1912, über die Viehseuchenpolizei;

Zu Erwägung, daß die Maul- und Klauenseuche im Canton Diekirch aufgetreten und es dringend geboten ist, Maßregeln zu treffen, um deren Verschleppung zu verhindern;

Gesehen Art. 94 Nr. 10 des Großh. Beschlusses vom 26. Juni 1913 und Art. 77a des ministeriellen Beschlusses vom 14. Juli desselben Jahres, zur Ausführung obigen Gesetzes;

Beschließt:

Art. 1. Gelegentlich des Jahrmarktes zu Diekirch vom 18. Januar et. ist es verboten, Wiederkäufer und Schweine durch die Ortschaft Gilsdorf zu führen sowie Tiere aus derselben Ortschaft zum Verkauf auszustellen.

Art. 2. Zuwiderhandlungen gegen vorstehende Bestimmung werden mit den durch Großh. Beschluß vom 26. Juni 1913, in Ausführung des Gesetzes vom 29. Juli 1912 vorgesehenen Strafen bestraft.

Art. 3. Gegenwärtiger Beschluß tritt am Tage seiner Veröffentlichung im „Mémorial“ in Kraft.

Luxembourg, den 12. Januar 1916.

*Der General-Direktor der öffentlichen
Arbeiten und des Ackerbaues,
W. SOISSON.*

Beschluß vom 12. Januar 1916, die Viehseuchenpolizei betreffend.

Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten und des Ackerbaues;

Nach Einsicht des Beschlusses vom 28. Dezember 1915, durch welchen Sperr- und Beob-

été déterminées pour enrayer la propagation de la fièvre aphteuse dans la localité de Gilsdorf;

Vu la loi du 29 juillet 1912, sur la police sanitaire du bétail;

Vu les art. 74 à 78 de l'arrêté ministériel du 14 juillet 1913, concernant l'exécution de cette loi;

Sur la proposition du vétérinaire du Gouvernement du ressort;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'arrêté précité du 28 décembre 1915 est rapporté.

Art. 2. Seule la localité de Gilsdorf est mise en observation.

Les dispositions des art. 74, 75, 76 et 77 de l'arrêté ministériel du 14 juillet 1913 trouveront leur application pour cette localité.

Art. 3. Les infractions au présent arrêté seront punies des peines prévues par l'arrêté grand-ducal du 26 juin 1913, pris en exécution de la loi du 29 juillet 1912.

Art. 4. Le présent arrêté sera obligatoire le lendemain de sa publication au *Mémorial*.

Luxembourg, le 12 janvier 1916.

*Le Directeur général des travaux
publics et de l'agriculture,
G. SOISSON.*

Avis. — Dépôt de mendicité.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, le prix de la journée d'entretien d'un détenu au dépôt de mendicité à Luxembourg, a été fixé à 1,25 fr. pour l'année 1916.

Luxembourg, le 12 janvier 1916.

*Le Directeur général de la justice
et de l'intérieur,
J.-B. SAX.*

achtungsgebiete bestimmt worden sind, um die Verschleppung der Maul- und Klauenseuche in der Ortschaft Gilsdorf zu verhindern;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 29. Juli 1912, über die Viehseuchenpolizei;

Nach Einsicht der Art. 74 bis 78 des Ministerialbeschlusses vom 14. Juli 1913, betreffs Ausführung dieses Gesetzes;

Auf den Vorschlag des zuständigen Staats-tierarztes;

Beschließt:

Art. 1. Borerwähnter Beschluß vom 28. Dezember 1915 ist außer Kraft gesetzt.

Art. 2. Nur die Ortschaft Gilsdorf ist unter Beobachtung gestellt.

Die Bestimmungen der Art. 74, 75, 76 und 77 des Ministerialbeschlusses vom 14. Juli 1913 finden auf diese Ortschaft Anwendung.

Art. 3. Zuwiderhandlungen gegen diesen Beschluß werden mit den durch Großh. Beschluß vom 26. Juni 1913, in Ausführung des Gesetzes vom 29. Juli 1912 vorgesehenen Strafen geahndet.

Art. 4. Gegenwärtiger Beschluß tritt am Tage nach seiner Veröffentlichung im „Mémorial“ in Kraft.

Luxembourg, den 12. Januar 1916.

*Der General-Direktor der öffentlichen
Arbeiten und des Ackerbaues,
W. SOISSON.*

Bekanntmachung. — Bettlerdepot.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist der Unterhaltspreis eines Häuslings des Bettlerdepots zu Luxembourg für das Jahr 1916 auf 1,25 Fr. pro Tag festgesetzt.

Luxembourg, den 12. Januar 1916.

*Der General-Direktor der Justiz
und des Innern,
J. B. SAX.*

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 20 janvier au 3 février 1916, dans la commune de Hosingen, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour l'établissement d'un chemin d'exploitation « In der Buchenbach », etc. à Wahlhausen.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Hosingen, à partir du 20 janvier prochain.

M. Michel Glesener, membre de la Commission d'agriculture à Bœvange, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 3 février prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle d'école de Wahlhausen.

Luxembourg, le 10 janvier 1916.

*Le Directeur général des travaux
publics et de l'agriculture,
G. SOISSON.*

Avis. — Association syndicale.

Par arrêté du soussigné en date du 10 janvier 1916, l'association syndicale pour l'établissement d'un chemin d'exploitation « Im Finnenbrill », « Im Grauenstein » à Bascharage, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Bascharage.

Luxembourg, le 10 janvier 1916.

*Le Directeur général des travaux
publics et de l'agriculture,
G. SOISSON.*

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 wird vom 20. Januar auf den 3. Februar 1916 in der Gemeinde Hosingen eine Voruntersuchung abgehalten über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage eines Feldweges, Orte genannt „In der Buchenbach“ usw., zu Wahlhausen.

Der Situationsplan, der Kostenaufschlag, ein alphabetisches Verzeichnis der beteiligten Eigentümer sowie das Projekt des Genossenschafts-aktes sind auf dem Gemeindefekretariat von Hosingen, vom 20. Januar künftig ab, hinterlegt.

Hr. Michel Glesener, Mitglied der Ackerbaukommission zu Bœgen, ist zum Untersuchungskommissar ernannt. Die nötigen Erklärungen wird er den Interessenten am 3. Februar l., von 9—11 Uhr morgens, an Ort und Stelle geben und am selben Tage von 2—4 Uhr nachmittags, etwaige Einsprüche im Schulsaale zu Wahlhausen entgegennehmen.

Luxemburg, den 10. Januar 1916.

*Der General-Direktor der öffentlichen
Arbeiten und des Ackerbaues,
W. SOISSON.*

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom 10. Januar 1916 ist die Syndikatsgenossenschaft für Anlage eines Feldweges, Orte genannt „Im Finnenbrill“, „Im Grauenstein“, zu Niederferschen ermächtigt worden.

Dieser Beschluß sowie ein Duplikat des Genossenschafts-aktes sind in der Regierung und dem Gemeindefekretariate von Niederferschen hinterlegt.

Luxemburg, den 10. Januar 1916.

*Der General-Direktor der öffentlichen
Arbeiten und des Ackerbaues,
W. SOISSON.*

Avis. — Règlement communal.

En séance du 24 novembre 1915, le conseil communal de Pétange a édicté un règlement de police concernant l'apposition et la conservation des plaques indiquant les noms des rues et les numéros des maisons dans la dite commune. — Ce règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 10 janvier 1916.

*Le Directeur général de la justice
et de l'intérieur,*
J.-B. SAX.

Avis. — Associations syndicales.

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera procédé à l'enquête sur les projets et statuts d'associations syndicales à créer pour l'établissement 1^o de chemins d'exploitation à Waldbredimus, lieux dits « Im Sonnenberg », « Auf Schmitzberg », etc., du 25 janvier au 8 février prochain; 2^o d'un assainissement à Grevenmacher, lieu dit « Im Ahl », du 3 au 17 février prochain.

Les pièces prévues par l'art. 1^{er} de l'arrêté r. g.-d. du 21 janvier 1885 seront déposées, pendant le délai indiqué, aux secrétariats communaux intéressés.

Luxembourg, le 11 janvier 1916.

*Le Directeur général des travaux
publics et de l'agriculture,*
G. SOISSON.

Avis. — Association syndicale.

Par arrêté du soussigné en date du 12 janvier 1916, l'association syndicale pour la construction de cinq chemins d'exploitation « Menschbach », « Kohleberg », etc. à Clémency a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'as-

Bekanntmachung. — Gemeindereglement.

In seiner Sitzung vom 24. November 1915 hat der Gemeinderat von Pétingen ein Polizeireglement über das Anbringen und die Erhaltung der Straßennamen und Häuser-Nummerschilder in besagter Gemeinde erlassen. — Dieses Reglement ist vorschriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 10. Januar 1916.

*Der General-Direktor der Justiz
und des Innern,*
J. B. S a x.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 20. Dezember 1883 erfolgt die Untersuchung über das Projekt und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für die Anlage von 1. Feldwegen zu Waldbredimus, Orte genannt „Im Sonnenberg“, „Auf Schmitzberg“ usw., vom 25. Januar auf den 8. Februar künftig; 2. einer Entwässerung zu Grevenmacher, Ort genannt „Im Ahl“, vom 3. auf den 17. Februar künftig.

Die durch Art. 1 des Rgl.-Großh. Beschlusses vom 21. Januar 1885 bezeichneten Aktenstücke werden während obigen Fristen auf den betreffenden Gemeindefretariaten offen liegen.

Luxemburg, den 11. Januar 1916.

*Der General-Direktor der öffentlichen
Arbeiten und des Ackerbaues,*
W. S o i s s o n.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom 12. Januar 1916 ist die Syndikatsgenossenschaft für Anlage von fünf Feldwegen, Orte genannt „Menschbach“, „Kohleberg“ usw. zu stündig ermächtigt worden.

Dieser Beschluß sowie ein Duplikat des Ge-

sociation sont déposés au Gouvernement et au
secrétariat communal de Clémency.

Luxembourg, le 12 janvier 1916.

*Le Directeur général des travaux
publics et de l'agriculture,*
G. SOISSON.

nossenschaftsaffes sind in der Regierung und dem
Gemeindefsekretariate von Künigig hinterlegt.

Luxemburg, den 12. Januar 1916.

Der General-Direktor der öffentlichen
Arbeiten und des Aderbaues,
W. SOISSON.

Caisse d'épargne. — À la date des 6 et 7 janvier 1916, les livrets nos 134360, 108495 et 179065 ont été
déclarés perdus. Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir
de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne, et à
faire valoir leurs droits. Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question
seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux.

Luxembourg, le 10 janvier 1916.

